

Conseil communal du 20 février

Le conseiller communal José Smeets (RAL) était présent à partir du point 7a.

Aucune question n'a été posée.

Les **jetons de présence** pour les **membres du conseil communal** par séance ont été fixés à 80 euros et restent donc inchangés pour raison d'économie (13 pour, 1 contre).

Le conseil a constaté la **compétence** du collège en ce qui concerne les missions d'**administration journalière**. Ceci comprend la répartition des compétences entre le conseil communal et le collège pour ce qui a trait au mode d'attribution et à la détermination des conditions en cas de missions provenant des autorités. Le collège est compétent pour toutes les dépenses ayant trait aux frais d'exploitation (anciennement Service ordinaire) jusqu'à un montant de 85.000,00 EUR (hors TVA) ainsi qu'à toutes les dépenses d'investissement (anciennement Service extraordinaire) jusqu'à un montant de 8.500,00 EUR (hors TVA) (10 pour, 3 contre, 1 non valable).

Par analogie de l'adaptation du **règlement de rétribution pour les interventions** de la part des **pompier**s de Bilzen-Fourons, le conseil a approuvé les modifications pour la période 2014-2019 (10 pour, 3 contre, 1 non valable).

Le conseil a approuvé la participation à la nouvelle **association de projet "2014-2020 Erfgoed Haspengouw"** (= Patrimoine de Hesbaye). Les statuts ont également été approuvés (10 pour, 2 contre, 1 abstention, 1 non valable).

La commune et le **CPAS** ont décidé de commun accord quels **moyens** seraient octroyés au CPAS pour les prochains exercices. Le conseil rejette dès lors tous les chiffres ayant été publiés sans nuance correcte. De plus, le conseil s'engage à continuer à contrôler et à discuter des besoins, en concertation permanente avec le CPAS, et le cas échéant de les accompagner de données financières si nécessaire (10 pour, 3 contre, 1 non valable).

En ce qui concerne la **vente de l'école francophone** de Fouron-Saint-Martin, un amendement a été proposé. Cet **amendement** propose de ne pas vendre l'école et de continuer à la louer au locataire actuel. Cet amendement a été rejeté (5 pour, 10 contre).

Le conseil s'est déclaré d'accord pour mettre en route la procédure de l'école, tout en maintenant un droit de préemption d'achat aux locataires actuels (10 pour, 4 contre, 1 non valable) (voir également l'article complet à ce sujet).

Le **plan communal d'aménagement du territoire (PAT) RWZI** a été provisoirement adopté. Ce PAT permet à Aquafin de construire une **station d'épuration des eaux d'égouts** dans la vallée de la Voer le long du "Grijzegraaf" et d'épurer ainsi une grande partie des eaux usées provenant de quelques centres villageois fouronnais (12 pour, 2 abstentions, 1 non valable). Des contacts avec les habitants sont prévus ultérieurement à ce sujet.

Le conseil a été informé des **actions** tournant autour du thème "**vivre à Fourons**" visant, entre autres, à contrer le dépeuplement de la commune. Il en ressort qu'au cours des dernières années, 124 nouvelles possibilités ont été créées, ce qui revient à une possibilité de logement d'environ 310 personnes. Avec ces réalisations, la commune souhaite endiguer la "dépopulation" de notre commune rurale. De même, des chiffres ont été montrés démontrant que plus d'autorisations ont été délivrées pour le logement que pour le tourisme.

Les **noms de rues** pour les rues situées dans le nouveau quartier d'habitation de "**Hoeneveldje**" à Fouron-le-Comte ont été définitivement fixés (10 pour, 5 contre).

Le conseil a pris connaissance de l'**aperçu du personnel communal** (passé-présent-avenir). Par ailleurs, le conseil a pris formellement ses distances par rapports aux insultes et à la campagne de haine à l'adresse du personnel, telle qu'elle est parue dans "Le Foron", n° 1/2014 (10 pour, 1 contre, 4 ne votent pas). Vous trouverez de plus amples explications sur ce thème dans un article séparé dans ce feuillet.

Quelques points du **règlement de travail** ont été modifiés, comme la modification de quelques schémas de travail, le changement de personnes de contact,... (14 pour, 1 ne vote pas).

Le conseil a pris connaissance de l'**approbation** par le **gouverneur** du **budget** 2014 de la **zone de police**.

L'Agence flamande en charge des Routes et de la Mobilité au Limbourg demande à l'administration communale de conseiller d'introduire sur certains tronçons des **routes régionales** une limitation de la vitesse à Fourons à 70km/h et à 50km/h là où la **limitation de vitesse** est aujourd'hui plus élevée (10 pour, 2 contre, 1 abstention, 1 non valable, 1 ne vote pas).